



CIRCULAIRE ADMINISTRATIVE 2026/2027

Ce document est une synthèse de la circulaire administrative fédérale qui précise le fonctionnement au sein de la Ligue d'Athlétisme régionale du Grand-Est (LARGE) et crée un focus sur certains domaines. Vous pouvez consulter le document fédéral complet [en cliquant ici](#).

RAPPEL DES ADRESSES MAILS DE CONTACT :

- mutations@athlelarge.fr pour envoyer vos dossiers de demande de mutation ou pour poser vos questions relatives à une procédure de mutation
- licences@athlelarge.fr pour vos questions relatives aux licences (changement de type de licence, changement de nom...) et créditer vos comptes SI-FFA
- compta@athlelarge.fr pour vos questions relatives à la comptabilité (factures, note de frais, grand livre...)
- contact@athlelarge.fr pour toute autre question

CLUBS

***RAPPEL :** La Ligue est compétente pour toute modification concernant les clubs et notamment les changements de noms, mise à jour des statuts, radiations, reconnaissance de clubs associés ou encore les reprises d'autonomie.*

Vous pouvez trouver, sur notre site, plusieurs tutoriels SI-FFA [en cliquant ici](#) notamment pour vous guider pour créer un acteur, une licence, faire une demande de mutation etc.

• **[AFFILIATION D'UN NOUVEAU CLUB](#)**

Toute association qui désire s'affilier à la FFA doit constituer un dossier d'affiliation adressée à la Ligue dont elle dépend. Il doit comporter les pièces suivantes :

- **Demande d'affiliation signée du Président** et dans laquelle figure l'engagement de respecter tous les règlements de World Athletics et de la FFA
- Les **statuts** dans lesquels l'objet suivant doit apparaître « l'organisation et le développement de la pratique de l'athlétisme et/ou l'organisation de manifestation d'athlétisme ».
- Le **récépissé de dépôt de la déclaration** en Préfecture ou les références d'inscription au registre des associations du TJ pour les associations mosellanes et alsaciennes.
- Le **formulaire de renseignements généraux**
- Un **chèque bancaire ou virement** du montant de la cotisation annuelle d'affiliation fédérale de l'association
- Le dépôt d'une **demande d'au-moins 5 licences**
- La souscription au **contrat d'engagement républicain**
- La souscription au **Code éthique et de déontologie de la FFA** ([en cliquant ici](#))

Vous pouvez trouver ces documents et la procédure sur le site de la FFA [en cliquant ici](#).



- **REAFFILIATION D'UN ANCIEN CLUB**

Les clubs peuvent réaffilier leurs structures entre le **1^{er} septembre 2026 et le 30 septembre 2026**. Tout club qui n'aura pas finalisé les démarches de réaffiliation au plus tard le 30 septembre 2026 à 24h sera automatiquement **radié à compter du 1^{er} octobre à 00h**.

Le club doit avoir un compte SI-FFA suffisamment crédité et les trois titulaires des postes obligatoires (Président, Secrétaire et Trésorier) doivent être licenciés en priorité ainsi que deux autres licences pour arriver à un total de 5 licences au plus tard pour le 30 septembre 2026.

- **COTISATION DES CLUBS**

La **cotisation annuelle fédérale des clubs pour la saison 2026/2027 est de 140€** (directement prélevée sur votre compte SI-FFA).

La **cotisation annuelle régionale de la Ligue pour la saison 2026/2027 est de 50€** (directement prélevée sur votre compte SI-FFA).

La cotisation annuelle départementale pour le département 10 (Aube) et le département 88 (Vosges) est de 50€ et celle du département 54 (Meurthe-et-Moselle) est de 100€ (avec remboursement de 50% en cas de participation à l'Assemblée générale).

- **ENTENTES**

La date limite de dépôt des dossiers à la FFA pour le rattachement de Clubs en tant que Clubs associés ou pour les reprises d'autonomie des clubs associés est fixée au **15 juin 2026** pour une prise d'effet au 1^{er} septembre 2026. En revanche, pour une association qui se créerait dans le but de devenir club associé d'une Entente alors l'affiliation peut se faire à tout moment.

Quelques changements par rapport à l'année 2025/2026 :

- **Le club associé peut reprendre son autonomie**
- **L'Entente peut également mettre fin à l'association** avec un club associé
- **Le Club référent peut renoncer à son statut**



LICENCES

• COUT DE LA LICENCE

Détail des cotisations par type de licence pour chaque département.

	COMP	ENTREPRISE	DECO	LOIS. RUNNING	LOIS. SANTE	ENCAD.
	U14 à MA	U14 à MA	U7 à U12	U18 à MA	U18 à MA	U16 à MAS
Ardenne	11€	11€	11€	11€	11€	5€
Aube	6€	0€	6€	5€	5€	0€
Marne	4€	4€	4€	4€	4€	1€
Haute-Marne	3€	3€	3€	4€	3€	2€
Meurthe-et-Moselle	9€	9€	9€	9€	9€	9€
Meuse	2€	2€	2€	2€	2€	2€
Moselle	22€	0€	16€	8€	8€	18€
Bas-Rhin	12€	5€	12€	5€	5€	12€
Haut-Rhin	12€	12€	12€	12€	12€	12€
Vosges	8€	8€	8€	8€	7€	8€
FFA Licence	36€	36€	36€	36€	36€	36€
Ligue Cotisation	34€	8€	34€	8€	8€	12€

• RENOUELEMENT DE LICENCE

La licence peut être renouvelée dès la **réouverture du SI-FFA**, soit le **1^{er} septembre 2026 à 10h00**. La licence est obligatoire pour la participation aux compétitions mais également pour que le licencié et le club soient couverts par les assurances.

Saisie anticipée de la licence : A compter du 15 juin 2026, les clubs ont la possibilité d'effectuer leur **réaffiliation et une saisie anticipée des licences**. Toute saisie de licence, y compris de manière anticipée est définitive. Les licences ainsi saisies seront automatiquement délivrées le 1^{er} septembre. Ne sont concernées que les licences en renouvellement simple (pas de mutation ni de changement de club associé).

Toute licence saisie, y compris de manière anticipée est définitive.

Au préalable, le club devra :

- Avoir choisi son assurance en responsabilité civile
- **Avoir crédité son compte d'une somme suffisante pour payer les cotisations fédérales, régionales et éventuellement départementales ainsi que le coût des licences à venir.**
- **Avoir effectué une saisie anticipée des licences des titulaires des postes obligatoire** (via leur espace licencié)



△Si le licencié est susceptible d'assurer à titre bénévole ou rémunéré des fonctions d'encadrement (même temporaire), alors le club est obligé de le préciser dans le SI-FFA dans le cadre du contrôle d'honorabilité (retrouvez le tutoriel pour effectuer cette démarche [en cliquant ici](#).)

• CATEGORIES D'AGE SAISON 2026/2027

Les catégories d'âge sont les suivantes à partir du 1^{er} septembre 2026 :

Catégories	Code	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
U7	BB	2021 et après	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U10	EA	2018 à 2020	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U12	PO	2016 – 2017	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U14	BE	2014 – 2015	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
U16	MI	2012– 2013	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
U18	CA	2010– 2011	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U20	JU	2008– 2009	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U23	ES	2005 à 2007	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Seniors	SE	1993 à 2004	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Masters	MA	1992 et avant	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

Les changements de type de licence sont possibles en cours de saison auprès de la ligue.

△Si le licencié dispose d'une licence Athlé Compétition, il ne peut pas demander la transformation de celle-ci, en cours de saison administrative.

• PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS

Quelques remarques à retenir :

- Les **compétitions sur piste ne sont pas accessibles aux titulaires d'une licence Athlé Running.**
- Les licences Athlé Santé et Athlé Découverte (pour la catégorie U7) ne permettent pas de participer à quelque compétition. Les titulaires majeurs d'une licence Athlé Santé doivent être détenteurs d'un Titre de Participation PPS pour participer à des manifestations sportives et aux compétitions running.
- Pour les licenciés Athlé Découverte et les licenciés des catégories U14 et U16, toutes les modalités d'épreuves sont prévues par la Commission nationale des jeunes.
- **Seule la licence Athlé Compétition permet de participer à un championnat officiel** (piste ou running).
- Seuls les titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou Titre de Participation PPS peuvent participer à des compétitions de Marche Nordique.



PROCEDURE DE CHANGEMENT DE CLUB (MUTATION)

• PERIODE DE MUTATION

La **période de mutation est libre entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 août 2027**. Une seule mutation lors de la même saison sportive est autorisée (sauf cas exceptionnel traité uniquement par la Commission nationale des Statuts et Règlements).

• PROCESSUS DE DEMANDE DE MUTATION

La demande de mutation n'est **traitée par la Ligue d'accueil qu'à condition que le dossier soit complet** et comprenne toutes les pièces prévues.

Pour être complète, la demande de mutation doit être :

- Etablie sur le formulaire généré par le SI-FFA intégralement rempli et signé par le licencié lui-même, et pour un mineur, être contresigné par une personne exerçant l'autorité parentale, ainsi que par le Président du Club d'accueil ou son représentant. → **Ce document doit être envoyé scanné en recto/verso par mail à mutations@athlelarge.fr.**
- Accompagnée :
 - D'un virement équivalent aux droits de mutation (80€) à la Ligue (cf. *RIB à la fin de ce document*) → **la preuve du virement doit également être envoyée par mail**
 - Lorsqu'une compensation est due, un virement à l'attention de la Ligue du club d'accueil → **la preuve du virement doit également être envoyée par mail**

Récapitulatif : Un mail doit être envoyé à la ligue comprenant le formulaire de mutation recto/verso et signé ainsi qu'une preuve d'un virement de 80€ au bénéfice de la Ligue et une preuve de virement de la compensation financière (s'il y en a une).

• MONTANT DU DROIT DE MUTATION

Le montant du droit de mutation pour la saison 2026-2027 est de 80€.

La mutation est **gratuite** dans les cas suivants :

- Pour tout licencié, lorsque le Club dont il était adhérent quitte la FFA à la suite d'une radiation
- Pour tout licencié, lorsque le Club dont il était adhérent ne s'est pas réaffilié au plus tard le 30 septembre, et ce, jusqu'à la date éventuelle de sa réaffiliation
- Pour tout licencié éligible au statut d'athlète professionnel dont le contrat de travail ou d'image est rompu par son Club
- Pour tout licencié dont le club change de statut à condition que la demande de mutation soit réalisée dans un délai d'un mois à compter du changement de statut ;
- En cas de décision spécifique et particulière, prise après instruction, par la CSR nationale.



• COMPENSATION FINANCIERE

La **compensation financière est due au Club d'accueil par le Club quitté**. Elle est à verser à la ligue qui se charge de la transmettre au club quitté. Elle est due pour les licenciés des catégories d'âge U16 à Masters selon le niveau de l'athlète (meilleur niveau obtenu lors de la saison en cours ou de la saison précédente).

- Pour les dirigeants, Entraîneurs, Officiels (sauf jeunes juges) et Spécialistes (tous types de licences) :

Régional 1	15 points	100€
Interrégional 1	21 points	150€
National 1	30 points	300€

- Pour les Compétiteurs (licences Athlé Compétition) :

- U18 à Masters

National 4	24 points	300€
National 3	26 points	800€
National 2	28 points	1 200€
National 1	30 points	2 000€
International B	35 points	4 000€
International A	40 points	6 000€

- U16

Interrégional 3 à	19 pts à	150€
Interrégional 1	21 pts	

△Un licencié peut, au moment du renouvellement de sa licence, passer du Club référent à un Club associé, d'un Club associé au Club référent ou d'un Club associé à un autre de l'Entente. Le Club référent ou le Club associé peuvent, dans ce cas, **réaliser le changement de titre sans en faire la demande à la Ligue**.

• OPPOSITION A UNE MUTATION

Le Club quitté ne peut faire obstacle à une mutation que s'il est en mesure de faire état d'un litige non réglé à la date de réception du courrier électronique automatique transmise par SI-FFA dans un délai de 10 jours.

• ANNULATION

Une **mutation peut être annulée**, sur la foi de déclaration inexactes, par la Ligue d'accueil et la FFA.



- **DROIT D'APPEL**

Dans un délai de 10 jours suivant une décision contestée, un **appel peut être interjeté** (cf. *circulaire fédérale pour le détail de cette procédure spécifique*).

ASSURANCES

L'assureur de la FFA pour la saison 2026/2027 est la **MAIF**. Toutes les informations et notices sont consultables pour les clubs sur le site de la FFA (monclubathle.fr) ou sur leur compte SI-FFA et pour les licenciés sur leur espace licencié (onglet Assurance).

Vous trouverez des éléments complémentaires dans la Circulaire Administrative fédérale sur le site de la FFA (onglet Mon Club).

En cas de soucis, nous restons à votre disposition :

Axelle PICARD, apicard@athlelarge.fr – 03.83.18.87.79

Maison régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin, 54 510 TOMBLAINE

⚠ Le SI-FFA sera fermé du 28 août 2026 à 22h00 jusqu'au 1^{er} septembre 2026 à 10h00.



PAIEMENTS

Privilégiez les paiements par **virement bancaire** en nous informant du paiement par mail (licences@athlelarge.fr) avec l'ordre de virement en précisant toujours votre numéro de club.

Relevé d'Identité Bancaire

 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque 10278	Guichet 04065	N° compte 00020603901	Clé 01	Devise EUR	Domiciliation CCM SAINT MAX ESSEY LES NANCY	
Identifiant international de compte bancaire						
FR76	IBAN (International Bank Account Number) 1027 8040 6500 0206 0390 101					BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
Domiciliation CCM SAINT MAX ESSEY LES NANCY 105 AVENUE CARNOT 54130 ST MAX ☎ 03 83 39 42 58					Titulaire du compte (Account Owner) LIGUE ATHLETISME REGIONALE GRAND EST MAISON DES SPORTS 13 RUE JEAN MOULIN 54510 TOMBLAINE	
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	

A défaut, les paiements par chèque peuvent être transmis à l'adresse suivantes, en notant au dos du chèque le motif du chèque et le n° du club.

Ligue d'Athlétisme Régionale du Grand-Est
 Maison Régionale des Sports
 13 rue Jean Moulin, 54 510 TOMBLAINE

ANNEXES FFA

Annexe 1 : Utilisation d'internet

Annexe 2 : Modèles d'examens et de certificats médicaux

Annexe 3 : Contrat d'engagement républicain

ANNEXE 1 – UTILISATION D'INTERNET

1. PRINCIPE GÉNÉRAL

Le Système d'Information de la FFA (SI-FFA) fonctionne comme il est décrit ci-dessous, à la condition expresse qu'avant d'effectuer la saisie de ses licences, le Club adresse à sa Ligue (ou à son Comité) un chèque de provision correspondant au moins aux montants de la cotisation annuelle et des licences qu'il envisage de saisir.

Le Bureau Fédéral peut décider, suivant les cas, que l'approvisionnement du compte Club soit fait autrement.

2. DATES DE FERMETURE ET OUVERTURE DU SI-FFA

Afin d'assurer tous les travaux de clôture de la saison **2025-2026**, le SI-FFA sera fermé à partir du **28 août 2026**, à 22 heures. Il sera ouvert à nouveau pour la nouvelle saison **2026/2027** à compter du **1 septembre 2026**, à 10 heures.

3. PROCÉDURE DE CONNEXION

Sur votre ordinateur connecté à Internet, ouvrez votre navigateur Web (Internet Explorer ou autre).
À l'endroit de l'adresse, saisissez : <https://si-ffa.fr> et validez.

Dans la fenêtre de dialogue qui apparaît, saisissez :

- SIFFA pour définir le nom d'utilisateur et
- siffa pour renseigner le mot de passe (en minuscules), puis cliquez sur le bouton Ok

4. CLÉS D'ACCÈS

SI-FFA vous demande de vous identifier afin de vous proposer l'ensemble des fonctions adaptées aux Clubs, Comités et Ligues.

Après récupération auprès de votre Ligue de vos codes d'accès et de vos mots de passe personnels, vous remplirez les deux zones suivantes :

Dans la fenêtre de dialogue qui apparaît, saisissez :

- Le code d'accès
- Le mot de passe puis cliquez sur le bouton « Se connecter »

Remarque 1 : chaque Club, Comité et Ligue dispose initialement de trois codes d'accès de profils différents : Administrateur, Gestionnaire et Lecteur, afin de répondre aux principales fonctions d'utilisateurs.

Il est ensuite possible de créer autant d'utilisateurs que nécessaire en s'appuyant sur les trois profils définis précédemment. Il est obligatoire de rattacher chaque code d'accès à un acteur référencé dans le SI-FFA.

Remarque 2 : Conformément aux demandes de la CNIL, le mot de passe devra être changé 2 fois par an et devra respecter les modalités indiquées sur le SI-FFA.

5. PROTECTION DES INFORMATIONS NOMINATIVES PERSONNELLES

Afin de préserver plus encore la confidentialité des informations nominatives personnelles concernant les acteurs et les licenciés, l'accès aux informations nominatives personnelles telles que : l'adresse postale de l'acteur, les numéros de téléphone/télécopie et l'adresse électronique seront uniquement visibles par les utilisateurs du SI-FFA étant placés dans la hiérarchie de l'acteur.

C'est-à-dire que :

- Les utilisateurs SI-FFA d'un Club pourront visualiser les informations nominatives personnelles des acteurs et licenciés de leur Club ;
 - Les utilisateurs SI-FFA d'un Comité pourront visualiser les informations nominatives personnelles des acteurs et licenciés des Clubs de leur Comité ;
 - Les utilisateurs SI-FFA d'une Ligue pourront visualiser les informations nominatives personnelles des acteurs et licenciés des Clubs de leur Ligue.
-

6. MOT DE PASSE

6.1 Création et modification du mot de passe

La fonction de création des mots de passe supplémentaires et de modification de tous les mots de passe est disponible :

- Dans le Menu « Structure »
- Après avoir cliqué sur le lien « Ma structure » situé en haut et à droite de l'écran
- Cliquez sur la rubrique « Autorisation ».

6.2 Perte du mot de passe

Si vous ne pouvez pas retrouver votre mot de passe, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié » sur la page de connexion du SI-FFA. Aucun mot de passe ne sera communiqué directement par votre Ligue ou par la FFA.

7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES AUX ASSURANCES

7.1 Assurance Responsabilité civile (RC)

Avant de pouvoir saisir la première licence de la nouvelle saison, chaque Club devra, pour toute la saison, indiquer s'il souhaite ou non souscrire à l'assurance Responsabilité Civile proposée par la FFA.

Dans le Menu Structure :

- Après avoir cliqué sur le lien « ma structure » situé en haut et à droite de l'écran
- Cliquez sur la rubrique « Assurance RC »
- Choisissez entre les deux options proposées :
 - RC-FFA
 - RC souscrite auprès d'un autre assureur (Dans ce cas, obligation de renseigner le nom de la compagnie et le numéro de la police d'assurance dans le SI-FFA)

Remarque : le choix du Club est valable pour toute la saison et est non modifiable.

En cas d'erreur de saisie, contactez rapidement, par courrier électronique, au Service Adhérents de la FFA qui traitera votre demande : adherent@athle.fr

7.2 Assurance Individuelle accident (IA) et Assistance

Lorsque la personne demandant une licence remplit son formulaire en ligne, elle devra indiquer son choix de refuser à souscrire à l'assurance Individuelle accident et Assistance proposée par la FFA.

Remarque : La souscription à l'assurance Individuelle accident et Assistance relève exclusivement du choix du licencié.

8. SAISIE DU TYPE DE PRATIQUE

Lorsque la personne demandant une licence remplit son formulaire en ligne, elle devra renseigner le type de pratique.

Il sera à tout moment possible de mettre à jour le type de pratique d'un licencié en cliquant sur « Modifier la pratique » dans la rubrique « licence ».

Le licencié aura également la possibilité de renseigner son type de pratique via « l'Espace du licencié » (www.athle.fr/acteur).

9. HONORABILITÉ

Lors de sa demande de licence, la personne demandant une licence devra indiquer si elle est susceptible d'occuper, de manière permanente ou occasionnelle, une fonction d'encadrant (dirigeant, entraîneur, officiel, escorte ou délégué antidopage, ou toute fonction d'encadrement...) au sein du Club, que cette fonction soit exercée à titre bénévole ou rémunéré, et que le titulaire soit ou non titulaire d'une quelconque qualification.

Elle devra également consentir au traitement de ses données personnelles en vue d'un contrôle d'honorabilité tel que prévu par la loi.

Lors de la validation de la licence par le Club, la personne en charge de la saisie des licences devra vérifier et le cas échéant corriger, si le licencié est susceptible d'occuper, de manière permanente ou occasionnelle, une fonction d'encadrant (dirigeant, entraîneur, officiel, escorte ou délégué antidopage, ou toute fonction d'encadrement ou d'exploitation d'établissement d'activités physiques et sportives...) au sein du Club, que cette fonction soit exercée à titre bénévole ou rémunéré, et que le titulaire soit ou non titulaire d'une quelconque qualification.

Le licencié et la personne en charge de la saisie des licences devra veiller à ce que soient correctement renseignés le nom, le prénom, le sexe, la date de naissance et le lieu de naissance du licencié sur justificatif officiel d'identité amené à exercer une fonction d'encadrement telle que décrite ci-dessus.

ANNEXE 2 – MODELES D'EXAMENS ET DE CERTIFICATS MEDICAUX

ATHLETE MINEUR DE PLUS DE 15 ANS : EXAMEN MEDICAL PREALABLE A LA PRISE D'UNE LICENCE COMPETITION OU RUNNING DE LA FEDERATION FRANÇAISE

NOM : Prénom : Sexe : F M Né(e) le :

Nombre d'heures de pratique sportive par semaine (y compris scolaires ou universitaires) :

Spécialités athlétiques pratiquées :

Niveau de performance : départemental régional interrégional national

Questionnaire confidentiel à remplir par le sportif (ou ses parents si l'athlète est mineur) AVANT la consultation et à conserver par le MEDECIN pour dossier patient (Entourer la bonne réponse)

Avez-vous été blessé avec arrêt de l'activité sportive l'an dernier ? oui non

Si oui, précisez :

Avez-vous été hospitalisé dans les 5 années précédentes ? oui non

Précisions (année et motif d'hospitalisation) :

Avez-vous déjà été opéré ? oui non

Précisions (année et type d'opération)

Êtes-vous soigné pour :

le cœur ? oui non

la tension artérielle ? oui non

le diabète ? oui non

le cholestérol ? oui non

Prenez-vous actuellement des médicaments ? oui non

Si oui lesquels ?

À l'effort ou juste après l'effort, avez-vous déjà ressenti

une douleur dans la poitrine ou un essoufflement anormal ? oui non

des palpitations (sensation de battements anormaux) ? oui non

un malaise ? oui non

Avez-vous déjà consulté un cardiologue ? oui non

Date du dernier Électrocardiogramme : Résultat ?

Date de la dernière prise de sang : Résultat ?

Nombre de cigarettes par jour :

Nombre de verres de bières, vin ou autre alcool par semaine :

Prenez-vous des vitamines ou des compléments alimentaires ? oui non

Si oui lesquels ?

Avez-vous des allergies ? oui non

Si oui, lesquelles ?

Date de la dernière vaccination contre le tétanos :

Habituellement vous consultez votre médecin pour quels problèmes ?

Dans votre famille, y-a-t-il eu des accidents cardiaques ou des morts subites (même de nourrisson) avant 50 ans ? oui non

Si oui précisez :

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus. Date : Signature :

Découper et donner uniquement le certificat médical au Club : -----

CERTIFICAT MEDICAL

(Examens cardio-vasculaires à réaliser suivant les recommandations)

Je soussigné (e) Docteur certifie que l'examen clinique ce jour de confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme EN COMPÉTITION.

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Date : Signature et Cachet :

Cachet du médecin :

CERTIFICAT MEDICAL catégorie U10 EVEIL ATHLETIQUE (enfant de 7 à 10 ans) :
ACTIVITE MOTRICE COMPLEXE et PRATIQUE des RENCONTRES ATHLETIQUES

NOM : Prénom : Sexe : F M Né (e) le :

Questionnaire à remplir par les parents de l'enfant AVANT la consultation médicale : à conserver par le MEDECIN

Nombre d'heures tous sports confondus pratiquées par semaine :

Blessures ces deux dernières années :

Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Médicaments pris chaque jour :

Antécédents personnels médicaux :

chirurgicaux :

Antécédents familiaux :

Date de la dernière consultation chez le dentiste :

Sommeil : de h à h

Nombre d'heures par jour devant la télé et jeux vidéo :

Composition du dernier petit déjeuner :

Composition du dernier repas de midi :

Contenus et heures des collations :

Composition du dernier repas du soir :

Quantité d'eau prise par jour :

Prise de compléments alimentaires ou vitamines ? Lesquels ?

Date de la dernière prise d'ampoule de vitamine D :

Examen à remplir par le médecin

Date : Poids : Taille : IMC :

Douleurs et localisations :

Auscultation cardiaque :

Auscultation pulmonaire :

Examen abdominal :

Peau :

Examen du rachis :

Examen des membres :

Palpation des points d'ossification secondaires :

Acuité visuelle OD : OG :

Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Découper et donner uniquement le certificat médical ci-dessous au Club -----

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur

Certifie que l'examen clinique ce jour de

Confirme l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme EN COMPETITION :

Date :

Signature :

Cachet du médecin :

CERTIFICAT MEDICAL catégorie U7 BABY – ATHLE
Découverte de la MOTRICITE USUELLE pour les ENFANTS de 4 à 7 ans
PRATIQUE de l'ATHLETISME HORS COMPETITION

NOM : Prénom : Sexe : F M Né(e) le :

Questionnaire à remplir par les parents de l'enfant AVANT la consultation médicale : à conserver par le MEDECIN

Nombre d'heures tous sports confondus pratiquées par semaine :

Blessures ces deux dernières années :

Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Médicaments pris chaque jour :

Antécédents personnels médicaux :
chirurgicaux :

Antécédents familiaux :

Date de la dernière consultation chez le dentiste :

Sommeil de h à h

Nombre d'heures par jour devant la télé et jeux vidéo :

Composition du dernier petit déjeuner :

Composition du dernier repas de midi :

Contenus et heures des collations :

Composition du dernier repas du soir :

Quantité d'eau prise par jour :

Prise de compléments alimentaires ou vitamines ? Lesquels ?

Date de la dernière prise d'ampoule de vitamine D :

Examen à remplir par le médecin

Date : Poids : Taille : IMC :

Douleurs et localisations :

Auscultation cardiaque : Auscultation pulmonaire :

Examen abdominal : Peau :

Examen du rachis :

Examen des membres :

Palpation des points d'ossification secondaires :

Acuité visuelle OD : OG :

Date du dernier vaccin DT Polio Coqueluche :

Découper et donner uniquement le certificat ci-dessous au Club -----

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur

Certifie que l'examen clinique ce jour de

Confirme l'absence de contre-indication du sport ou de l'athlétisme HORS COMPETITION.

Date :

Signature :

Cachet du médecin :

NE PAS IMPRIMER RECTO VERSO = CONFIDENTIALITE

Je soussigné(e)
Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements notés ci-dessus.
Date : _____ Signature du sportif : _____

CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DE L'ATHLE SANTE HORS COMPETITION POUR UN MINEUR

(Examens cardio-vasculaires à réaliser suivant les recommandations)

Je soussigné(e) Docteur en médecine

Certifie avoir examiné ce jour :

Né(e) le :

et confirme l'absence de signes cliniques contre-indiquant la pratique HORS COMPETITION de : (rayer les mentions inutiles)

Marche Nordique - Remise en forme - Running - Condition physique

RECOMMANDATIONS MEDICALES

à destination du Coach Athlé Santé, de l'Animateur Marche Nordique et de l'entraîneur Running

Précautions à prendre concernant (entourer les mentions utiles et préciser le cas échéant) :

L'appareil locomoteur :

- Colonne vertébrale :
- Membres supérieurs :
- Membres inférieurs :
- Mouvements à éviter :

L'appareil cardio-vasculaire :

- | | | | | |
|---|---|-----|-----|---------|
| - | Fréquence cardiaque / minute maximale à ne pas dépasser : | | | |
| - | Signes cliniques imposant l'arrêt de l'activité : | | | |
| - | Stage de réhabilitation cardio-respiratoire réalisé : | oui | non | |
| | Depuis combien de temps ? | | | |
| - | Besoin d'O2 ? | oui | non | Quand ? |

L'appareil neurosensoriel :

- Mouvements à éviter :
- Conséquences d'une altération de l'acuité auditive et/ou visuelle :

Autres précautions et/ou préconisations (ex : liées aux traitements en cours, diabète et risque d'hypoglycémie, appareillage éventuel, cicatrices, saturation en oxygène, etc...)

.....

.....

.....

.....

.....

Certificat médical délivré à la demande de l'intéressé(e) et remis en main propre.

Fait à

Le

Signature du médecin :

Cachet du médecin

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es : une fille ☐	un garçon ☐	Ton âge : __ __ ans
Depuis l'année dernière		OUI NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		☐ ☐
As-tu été opéré (e) ?		☐ ☐
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		☐ ☐
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		☐ ☐
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		☐ ☐
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		☐ ☐
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		☐ ☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		☐ ☐
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		☐ ☐
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		☐ ☐
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		☐ ☐
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		☐ ☐
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		☐ ☐
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		☐ ☐
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		☐ ☐
Te sens-tu triste ou inquiet ?		☐ ☐
Pleures-tu plus souvent ?		☐ ☐
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		☐ ☐
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		☐ ☐
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		☐ ☐
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		☐ ☐
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		☐ ☐
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		☐ ☐
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		☐ ☐

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication pour obtenir ou renouveler sa licence. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur. Simplement attestez, en remplissant ce questionnaire sur son espace personnel en ligne ou en retournant une version papier au Club, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

ANNEXE 3 – CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.